

MAIRIE
DE
VAUJANY

11, route de la Cour Basse
38114 VAUJANY

Téléphone 04.76.80.70.95
Télécopie 04.76.80.78.37



ARRÊTÉ DU MAIRE n° 2023-14-R

Désignation d'un officier d'Etat civil

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoint, et à des membres du conseil municipal;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'Etat civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à M. Bruno AVEQUE, conseiller municipal, de manière exceptionnelle;

ARRÊTE

Article 1 :

Monsieur Bruno AVEQUE, Conseiller Municipal, est désigné pour remplir les fonctions d'Officier de l'Etat Civil pour le vendredi 30 juin 2023.

Article 2 :

La délégation confiée à Monsieur Bruno AVEQUE s'étend à toutes les fonctions d'Officier de l'Etat Civil conférées au Maire par le Code Civil.

Fait à Vaujany, le 07 juin 2023

Le Maire
Yves GENEVOIS



Transmis à la Préfecture le 9 juin 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, de sa réception par le représentant de l'État